



La propriété industrielle au Maroc et la protection par brevets des produits pharmaceutiques

Par Mme KHASSAL

**Ingénieur Examineur, Unité Brevets, Dessins et Modèles
-OMPIC- Maroc**



رفيقكم في النجاح

Partenaire de votre réussite

PLAN



1. Présentation de l'OMPIC
2. Procédure des Brevets
3. Historique de la réglementation de la protection des produits pharmaceutiques
4. Perspectives



رفيقكم في النجاح
Partenaire de votre réussite

1. Présentation de l'OMPIC
2. Procédure des brevets
3. Historique
4. Perspectives

Présentation de l'OMPIC



- Se situe à Casablanca (capitale économique)
- Créé par la loi n°13/99 (BO n°4776 du 9 Mars 2000)
- Sous tutelle du Ministère de l'Industrie, du Commerce et des nouvelles technologies
- Personnalité morale & Autonomie financière
- Administré par un Conseil d'Administration
- Antennes régionales (28 au DPCI & CRIs)



رفيقكم في النجاح
Partenaire de votre réussite

1. Présentation de l'OMPIC
2. Procédure des brevets
3. Historique
4. Perspectives

MISSIONS DE L'OMPIC



- Enregistrement des noms commerciaux de sociétés
- Enregistrement en matière de propriété industrielle (Brevets, Marques, Modèles)
- Sensibilisation des opérateurs économiques
- Diffusion de l'information (12400 brevets publiés)

Site web : www.ompic.ma

info@ompic.org.ma

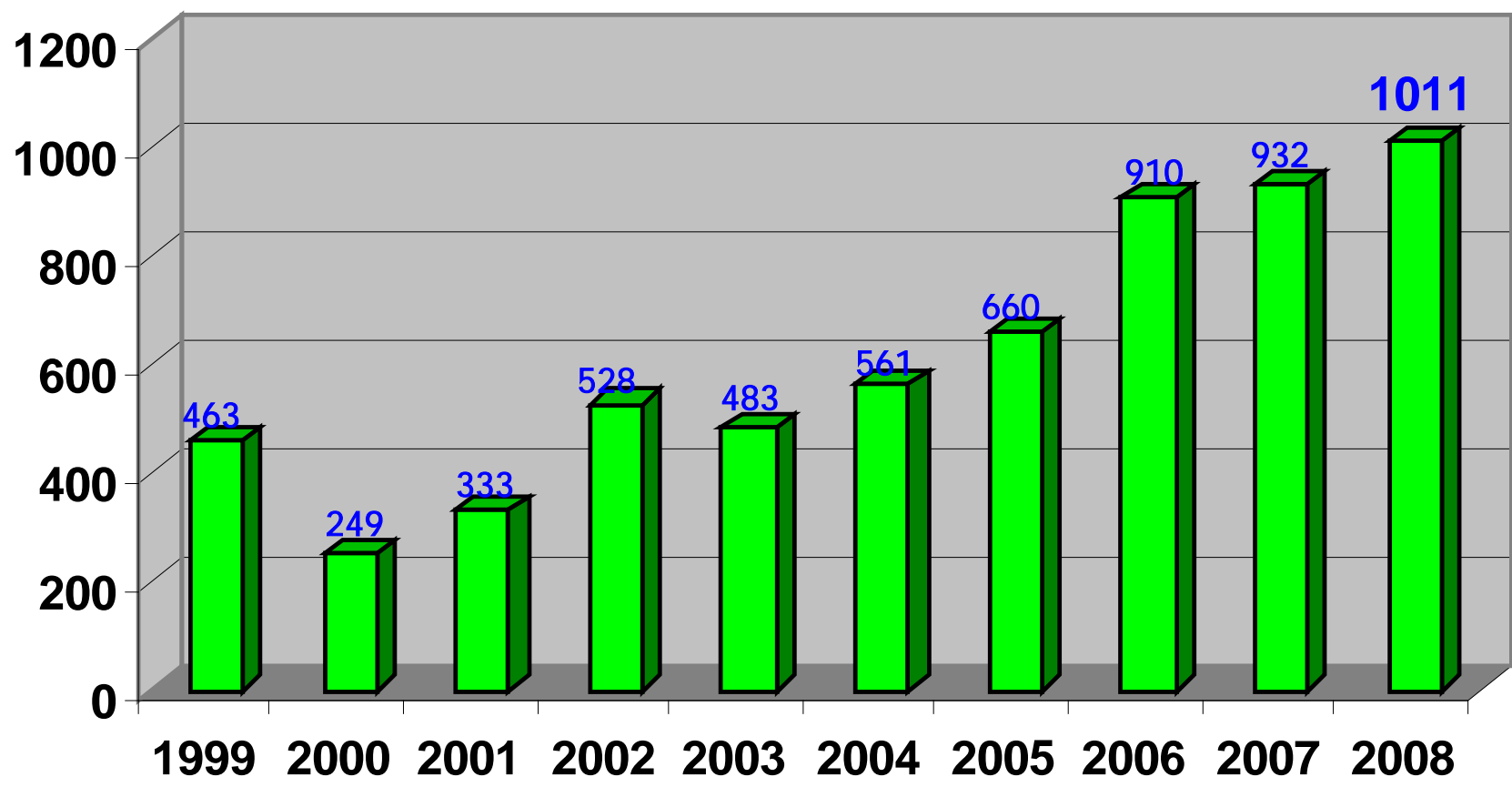


رفيقكم في النجاح

Partenaire de votre réussite

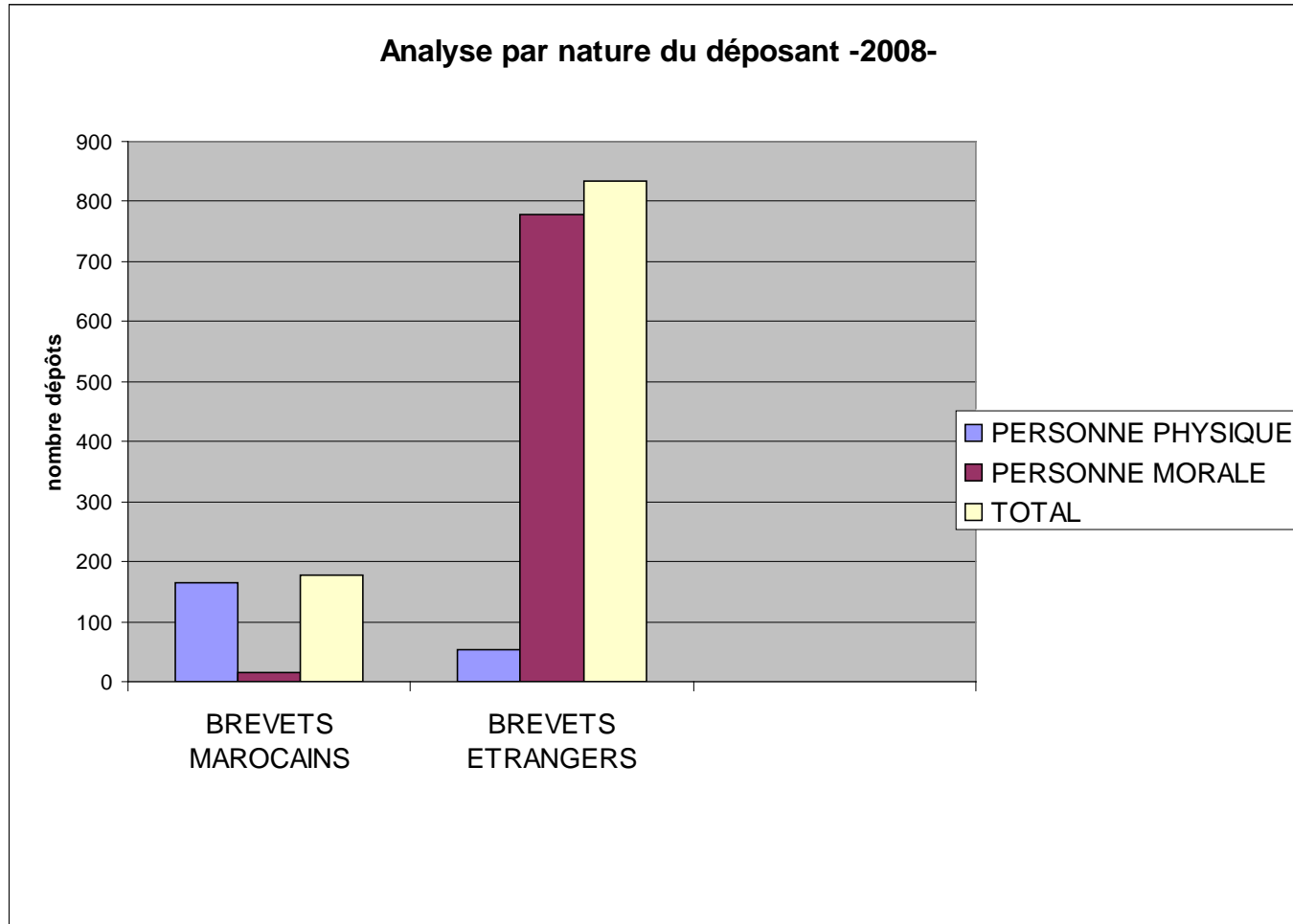
- 1. Présentation de l'OMPI
- 2. Procédure des brevets
- 3. Historique
- 4. Perspectives

Evolution des demandes de brevets de 1999 à 2008



1. Présentation de l'OMPIC
2. Procédure des brevets
3. Historique
4. Perspectives

Analyse par nature du déposant



1. Présentation de l'OMPIC
2. Procédure des brevets
3. Historique
4. Perspectives

Analyse sectorielle



A61k: 33% des demandes déposées 2008

A61K: PRÉPARATIONS À USAGE MÉDICAL, DENTAIRE OU POUR LA TOILETTE (QUI CONTIENT EN GRANDE PARTIE LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES)



رفيقكم في النجاح
Partenaire de votre réussite
Your partner to success

Procédure de dépôt de brevet



- Dépôt de la demande de brevet
- Régularisation de la demande
- Examen de forme

Délai de **3 mois** pour **régularisation du dossier** de dépôt incomplet le jour du dépôt

La demande comprend notamment: (Selon Art. 31 Loi 17/97, Art.4 et 5 Décret):

- une requête (Formulaire préétabli)
- le mémoire descriptif (abrégé, description, revendication, planches)
- le document de priorité (le cas échéant)
- l'acquittement des droits exigibles relatifs au dépôt

Delivrance: Possibilité de poursuite de la procédure de dépôt
Le brevet est délivré par l'OMPI après un délai de **18 mois** à compter à partir de la date de dépôt ou de **Requête en poursuite de la procédure** prévisible
Délai supplémentaire de **2 mois** pour la **régularisation du dossier** de dépôt de la demande de brevet **en cas d'observation des délais** fixés par la loi officielle des brevets délivrés

Publication: L'OMPI publie un catalogue officiel des brevets délivrés

→ Sur **requête** du déposant ou son mandataire



Critères de brevetabilité



- **Nouveauté**
 - Une invention est nouvelle si elle n'est comprise dans l'état antérieur de la technique
- **Activité inventive**
 - L'invention ne doit pas découler d'une manière évidente de l'état de la technique
- **Application industrielle**
 - Une invention est considérée comme susceptible d'application industrielle lorsqu'elle présente une utilité spécifique, substantielle et crédible



Exclusions à la brevetabilité



- **Ne sont pas considérées comme des inventions au sens de l'article 23 de la loi 17/97:**
 - Les découvertes ainsi que les théories scientifiques et les méthodes mathématiques;
 - Les créations esthétiques;
 - Les plans, principes et méthodes dans l'exercice d'activités intellectuelles, en matière de jeu ou dans le domaine des activités économiques, ainsi que les programmes d'ordinateurs.
 - Les présentations d'informations
- **Sont exclues les méthodes de traitement chirurgical, thérapeutique ou de diagnostic appliquées au corps humain ou animal sauf pour les produits (substances ou compositions) qui mettent en œuvre une de ces méthodes (tels que les médicaments). (art.25 loi 17/97)**



1. Présentation de l'OMPI
2. Procédure des brevets
3. Historique
4. Perspectives

Exclusions à la brevetabilité



Ne sont pas brevetables Article 24

- a) les inventions dont la publication ou la mise en œuvre serait **contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs**;
- b) les **obtentions végétales** qui sont soumises aux dispositions de la loi N 9/94 sur la protection des obtentions végétales.



رفيقكم في النجاح
Partenaire de votre réussite
Your partner to success

1. Présentation de l'OMPI
2. Procédure des brevets
3. Historique
4. Perspectives

Historique de la loi des produits pharmaceutiques



- Article 25 de la l'ancienne loi 1916:
 - Les **produits pharmaceutiques ne sont pas susceptibles d'être brevetés**
- Accord sur les Aspects des Droits de la Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce **ADPIC** en 1994 l'article (70.8 a)
 - protection des produits pharmaceutiques par une demande de brevet selon un système dit **Mailbox**
 - 18/12/2004: **Loi 17/97** art. 21 : les demandes de dépôts de **produits pharmaceutiques** et de produits chimiques pour l'agriculture peuvent bénéficier d'une **protection** juridique adéquate par **brevet**.



1. Présentation de l'OMPIC
2. Procédure des brevets
3. Historique
4. Perspectives

Les nouveautés de la loi 17/97 relatifs aux produits pharmaceutiques



Mesures	Standards	Observation
Critères de brevetabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveauté • Activité inventive • Application industrielle 	<ul style="list-style-type: none"> • Exclusion possible « des méthodes de traitement chirurgical ou thérapeutique et des méthodes de diagnostic appliquées au corps humain ou animal ».
Durée de protection d'un brevet	<ul style="list-style-type: none"> • 20 ans 	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de prolongation de 2,5 années de plus pour les produits dont l'AMM a accusé un retard (art. 17.2 et 17.3)
Transmission des droits	<ul style="list-style-type: none"> • Avec autorisation du détenteur du brevet 	<ul style="list-style-type: none"> • Licence d'office (art.67)



1. Présentation de l'OMPI
2. Procédure des brevets
3. Historique
4. Perspectives

Licences d'office



→ Si l'intérêt de la santé publique l'exige, sont **exploités d'office**:
les brevets délivrés pour:

- des **médicaments**;
- des **procédés** d'obtention de médicaments;
- des **produits** nécessaires à l'obtention de ces médicaments;

ou

- des procédés de fabrication de tels produits.

au cas où:

- **quantité ou qualité** des médicaments mis à la disposition du public **insuffisante**; ou
- lorsque les **prix** sont anormalement **élevés**

→ Exploitation édictée par **acte administratif**,
à la demande de l'administration chargée de **la santé publique**



رفيقكم في النجاح
Partenaire de votre réussite
Your partner to success

1. Présentation de l'OMPIC
2. Procédure des brevets
3. Historique
4. Perspectives

Perspectives et avenir du système des brevets au Maroc



Vers un système avec rapport de recherche et d'opinion écrite

Lancement d'une étude de faisabilité d'un système avec établissement d'un **rapport de recherche avec opinion écrite** au Maroc en collaboration avec l'OEB

Finalité:

Mise à niveau du brevet délivré vers un système qui offre une valeur ajoutée en ce qui concerne l'appréciation **des critères de brevetabilité** d'une invention par rapport au système actuel d'enregistrement.



رفيقكم في النجاح
Partenaire de votre réussite
Your partner to success

1. Présentation de l'OMPIC
2. Procédure des brevets
3. Historique
4. Perspectives

Éléments de la Nouvelle procédure de délivrance de brevet



1. **Demande de recherche obligatoire (paiement des droits exigibles)**
2. **Établissement d'un rapport de recherche avec opinion écrite** sur la brevetabilité
3. **Possibilité de modification des revendications ou commentaires du déposant**
4. **Publication de la «Demande de Brevet» avec rapport de recherche**
5. **Délivrance du Brevet ou Rejet de la demande**





Merci pour votre attention

khassal@ompic.org.ma

www.ompic.ma



رفيقكم في النجاح
Partenaire de votre réussite
Your partner to success